

felden] pour m'engager du monde".

Original - AH 85, 261-262

118

1699 Dezember 7., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM.] RITTER [BEAT HEINRICH JOSEF] ZURLAUBEN AN [MARIA JAKOBEA ZURLAUBEN, ALS GATTIN VON AEGID FRANZ ANDERMATT, VERH.] ANDERMATT "A ZUG RECOMMENDE AU MAISTRE DE POSTE DE LUCERNE", LUZERN "EN SUISSE"

"J'ay receu Vos deux lettres ... dont la derniere m'auroit bien plus surpris Que la premiere si Je ne scavois Que l'on dit souvent des choses dans la colere que l'on n'a pas envie de ... [répéter] ainsy ne Vous mettez point en peine des discours que mon beaufrere [- damit dürfte vermutlich nicht etwa obgenannter Andermatt sondern B e a t J a k o b II. Zurlauben gemeint sein -] a tenu sur mon chapitre et travaillez Incessamment a me faire une belle recrue de dix hommes mais Il faut Qu'ils soyent parfaitement beaux ou bien Je n'en Veux point Je suis persuade Que si mon beaufrere peut Vous aider Qu'il le fera bien loing d'empêcher quelque chose¹ Il ne faut Jamais prendre garde aux parolles mais aux effects. Je luy escriis cet ordinaire. si ce Jeusne ... [W i c k a r t von Zug] veut venir avec le fils de Monsieur le Landaman [von Stadt und Amt Zug] ... [Johann W e b e r, von Menzingen] en Qualite de Cadet Il est le ... [bienvenu] pourveu Qu'il aye dequoy se faire faire un habit de cadet. ... [G ö t s c h i] est tres propre a conduire une recrue Jusques icy ainsy Il ne sera pas besoin d'envoyer un autre sergent s'il Veut bien venir Jusques a paris Quand Vous la ferez partir mandez moy le Jour Qu'ils seront a chalons[-sur-Marne] et envoyez moy la coppie de la route. ne perdez donc pas un moment Je Vous prie car Vous devez avoir receu l'argent ... allez tousiours vostre chemin et ne prenez pas garde aux parolles. mon beaufrere est trop raisonnable pour rien faire contre ses Interes et les miens Mes complimens ... a Mr le Landaman Wäber et dites luy que J'auray Grand soin de Mr son fils."

1) Da Beat Jakob II. Zurlauben damals Landvogt in den Freien Aemtern war, erhoffte sich der Gardehauptmann wohl insbesondere neugeworbene Rekruten aus ebendieser Gemeinen Herrschaft.

Original, Siegel zerbrochen. - AH 85, 273-274